

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

*Union – Discipline – Travail*

-----

**PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA CONSERVATION DES PARCS ET**

**RESERVES DE COTE D'IVOIRE (PARC-CI)**

**FONDATION POUR LES PARCS ET RESERVES DE COTE D'IVOIRE**



**TERMES DE REFERENCE :**

**Appui à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de  
financement**

**(Etude faisabilité)**

## **Contexte et justification**

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a obtenu un financement de 2,54 millions de \$ US du FEM, administré par la Banque Mondiale, en vue de mettre en œuvre, le Projet d'Appui à la Relance de la Conservation en Côte d'Ivoire (PARC-CI).

Le PARC-CI a pour objectif, d'améliorer le système de gestion des Parcs Nationaux par

- Un renforcement des capacités de l'OIPR
- Un appui à la mise en place et aux opérations de la FPRCI
- Un appui à la mise à jour et la mise en œuvre du Plan de gestion du Parc National de la Comoé.
- Un appui aux communautés riveraines du Parc National de la Comoé

Le Gouvernement se propose d'utiliser une partie de ces fonds, pour régler certaines dépenses autorisées au titre de l'Appui à la mise en œuvre des opérations de la Fondation.

### **1) Objectif de l'étude**

Cette étude a pour but d'identifier et d'évaluer la faisabilité d'un projet forestier de contreparties de la fixation du carbone au Parc National de la Marahoué qui :

- Générerait des avantages permanents et vérifiables en matière de réduction des gaz à effet de serre ;
- Permettrait de financer la conservation et la restauration des écosystèmes présents dans la zone d'étude.

Le produit à livrer par le consultant, devra décrire les options possibles du projet telles que la conservation de la forêt et sa restauration au moyen d'essences indigènes, quantifier les bénéfices probables au plan du carbone qui résulteraient de chaque option et faire des recommandations pour l'élaboration d'un projet de contreparties de la fixation du carbone qui serait profitable au plan de la préservation de la biodiversité sous toutes ses formes, du développement durable et de la diminution des gaz à effet de serre. L'étude définira et identifiera les critères d'investissement nécessaires aux décideurs potentiels pour justifier leurs investissements, dans des actions de diminution de gaz à effet de serre, en faveur de l'environnement mondial.

### **2) Tâches**

⇒ **Recherches documentaire, entretiens avec des experts, recueil de données,**

Le consultant effectuera une analyse bibliographique, s'entretiendra avec les experts et recueillera des données sur les sujets suivants, en ce qui concerne le Parc National de la Marahoué :

- Stratégie de protection, et / ou de restauration des écosystèmes ;
- Coûts de protection et/ ou de la restauration des écosystèmes en relation avec ces stratégies et selon les méthodes employées ;
- Utilisation du sol et régime foncier ;
- Biomasse existante et courbes de rendement par type d'écosystème ;
- Coefficient de biomasse par types d'écosystème ;

- Mesure du carbone, surveillance, techniques de vérification et coûts par types d'écosystème ;
- Strates de données spatiales pour la zone d'étude, y compris :
  - o Images de la couverture au sol (de préférence image Solsat) antérieurement et aussi proche que l'année en cours ;
  - o Modèles numériques ;
  - o Types de sol ;
  - o Routes ;
  - o Démographie : lieux de concentration de la population, tendances migratoires.

#### ⇒ **Développement des conditions de base :**

Le consultant établira un modèle des tendances de gestion des terres en recourant aux données spatiales. Si cela n'a pas déjà été fait, il délimitera les types de végétation et d'utilisation du sol de la zone d'étude, en collaborant avec les experts locaux pour interpréter les images de la couverture du sol. Le consultant établira un modèle des tendances de gestion des terres en recourant aux données spatiales disponibles. Ce modèle sera utilisé pour projeter l'évolution de l'utilisation du sol et de la végétation dans le but de construire un scénario des conditions de base en vue du stockage du carbone et de permettre une mise à jour permanente des données dans la zone.

#### ⇒ **Estimation des taux de croissance/ du carbone stocké et séquestré**

Sur la base des données rassemblées, le consultant fournira des estimations du carbone stocké dans la zone d'étude :

- o Actuellement
- o Dans le scénario des conditions de base qui sera établi sur une période de 70 ans et
- o Dans celui de la réalisation du projet « carbone » (protection et restauration) qui sera établi sur la même durée de 70 ans. Le consultant estimera alors les bénéfices nets des activités du projet ou « l'additionnalité » dans la zone d'étude, en comparant els résultats attendus des deux scenarii. Ces premières estimations des bénéfices du carbone pourront demander une analyse approfondie supplémentaire, à une phase ultérieure d'élaboration du projet, dans le but de réviser les premières estimations faites. Le consultant indiquera dans son rapport final quel travail supplémentaire il sera, le cas échéant, nécessaire de faire. Les paramètres et les données de cette estimation seront saisis sur un document au format MS Excel qui pourra être utilisé pour évaluer de nouvelles idées de projet analogues, une fois l'étude de faisabilité réalisée.

#### ⇒ **Estimation des coûts du projet**

Sur la base des données rassemblées, le consultant établira un budget des coûts estimés du projet, indiquant les coûts de démarrage, les coûts à long terme, les dépenses prévisionnelles annuelles et le total des coûts du projet. Les estimations budgétaires seront calculées sur un programme au format MS Excel qui pourra être utilisé pour évaluer de nouvelles idées de projet similaires, une fois l'étude de faisabilité réalisée.

#### ⇒ **Estimation du coût à la tonne de carbone**

Le consultant estimera le coût à la tonne de carbone séquestré au titre du projet , dans la zone d'étude. Les paramètres et les données fondant cette estimation seront saisis sur un document au format MS Excel qui pourra être utilisé pour évaluer de nouvelles idées de projet analogues, une fois l'étude de faisabilité réalisée.

#### ⇒ **Evaluation de la permanence**

Le consultant estimera les risques en matière de permanence, des stratégies développées dans le projet, notamment ceux liés aux catastrophes naturelles.

#### ⇒ **Evaluation de la fuite économique**

Les activités du projet à considérer comme ouvrant droit à un crédit, doivent montrer qu'elles n'ont pas simplement transféré des émissions de carbone dans une autre zone. Le consultant identifiera le risque de fuite économique consécutif aux activités du projet proposé et proposera des options pour en réduire le niveau.

#### ⇒ **Estimation des avantages accessoires**

Le consultant recommandera des activités du projet qui, outre le fait d'atténuer les gaz à effet de serre, maximiseront les bénéfices de toutes natures, au plan de la préservation de la biodiversité, du développement durable et des services environnementaux, sans diminuer significativement, autant que possible , la rentabilité du projet en termes de captage du carbone. Dans le rapport final, le consultant dressera la liste et décrira les retombées économiques des activités du projet, de toutes natures, positives et négatives, et les résultats obtenus en matière de séquestration du carbone, en faveur de la biodiversité de la zone d'étude.

#### ⇒ **Fiabilité**

Cet élément couvre la probabilité que les activités du projet fourniront les bénéfices attendus en termes de carbone, ainsi que les mesures institutionnelles les plus à même de garantir l'occurrence de ces bénéfices. Le consultant proposera ce qu'il juge être la meilleure répartition des responsabilités d'exécution du projet, garantissant les bénéfices attendus.

#### ⇒ **Protocole de surveillance**

Le rapport final proposera et évaluera le coût d'un protocole de surveillance adéquat pour vérifier les retombées du projet en termes de carbone.

#### ⇒ **Evaluation du potentiel d'investissement**

Le consultant rassemblera les informations nécessaires aux investisseurs potentiels du projet pour évaluer les options et les coûts de ce dernier et être en mesure de prendre leurs décisions en matière d'investissement. Cette analyse inclura une estimation financière et une répartition détaillée des coûts et des bénéfices propres à chaque option proposée. Elle tiendra compte des autres évaluations effectuées dans l'étude de faisabilité (coût à la tonne de carbone, permanence et risques de fuite économique, avantages accessoires, etc.), de l'évolution à venir du marché du carbone et des aspects politiques. Le consultant estimera la probabilité d'obtenir des investissements dans le projet.

### ⇒ **Nouvelles mesures**

Le consultant recommandera les mesures particulières qui restent à prendre pour monter un projet « carbone » dans la zone d'étude.

### **3) Produits attendus**

⇒ **Etude de faisabilité** : le consultant soumettra un rapport préliminaire analysant tous les points évoqués ci-dessus, pour avis et commentaires, à la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire avant de finaliser le rapport, sous formes papier et électronique. Un résumé sera annexé au rapport final intégral.

⇒ **Rapport sur les conditions de base** : le consultant rédigera un rapport détaillant chaque étape de la création du modèle des conditions de base. Ce rapport indiquera les paramètres utilisés dans la prévision de ces conditions auxquelles seront jointes des copies électroniques des documents qui ont servi à les établir (y compris les strates spatiales)

⇒ **Cartes géographiques** : le consultant soumettra des copies électroniques et papier des cartes de délimitation de la zone de l'étude, des types d'utilisation du sol et de la végétation dans chacun des deux scénarii, selon les conditions de base et après réalisation du projet.

⇒ **Feuille de calcul MS Excel** : le consultant soumettra sous forme électronique les feuilles de calcul créées au format MS Excel, utilisées pour calculer le coût du projet, le carbone séquestré et les estimations du coût à la tonne de carbone séquestré. Ces feuilles de calcul seront utilisées pour évaluer de nouvelles idées de projet analogues, une fois l'étude de faisabilité réalisée.

### **4) Profil requis**

Le consultant doit avoir un profil d'expert en environnement ou disciplines connexes avec une expérience dans l'élaboration de projet de contrepartie de la fixation du carbone.

### **5) Durée de l'étude**

La durée de l'étude est fixée à 25 jours y compris la rédaction du rapport.

### **6) Dépôt des Curriculum Vitae**

Le soumissionnaire fera parvenir son CV, à la FPRCI.

Les CV peuvent également être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : [fondationparc@africaonline.co.ci](mailto:fondationparc@africaonline.co.ci)

### **7) Modalités de remise des offres**

Les consultants intéressés par cette mission sont invités à communiquer leur Curriculum vitae (CV) par courrier électronique et impérativement avant le 08 septembre 2010 à 11 heures GMT

A l'adresse suivante.

<b>Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire</b>
--

Dr. FANNY N'golo
------------------

Directeur Exécutif
--------------------

Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI)
---

<a href="mailto:fondationparc@africaonline.co.ci">fondationparc@africaonline.co.ci</a> ou <a href="mailto:fannyngolo@yahoo.fr">fannyngolo@yahoo.fr</a>
--

II Plateaux, Rue des Jardins, derrière la station Texaco, villa no. 1079
--

Côte d'Ivoire
---------------

Tél : +225 22417100
---------------------

**Un accusé de réception électronique, indiquant le jour et l'heure de réception de l'offre, sera délivré aux prestataires. Les CV reçus après la date limite indiquée ci-dessus ne pourront pas être évalués correctement et la Fondation se réserve le droit de ne pas en tenir compte.**

**Contenu des offres**

Curriculum vitae détaillé du consultant répondant aux critères de sélection minimum contenu dans les termes de référence.